



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE CARDIOLOGIE
ET DE PNEUMOLOGIE
DE QUÉBEC



POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE

Communiqué interne

COURRIER ÉLECTRONIQUE ET INTRANET

DESTINATAIRES : Membres du CMDP
Résidents en médecine et pharmaciens résidents
Infirmières praticiennes spécialisées
Chefs d'unités et services et infirmières
Assistant-techniques en pharmacie
Bernard Guérin, chef de service thérapie respiratoire
Direction des soins infirmiers
Direction des services professionnels
Direction des services multidisciplinaires

EXPÉDITEUR : Julie Racicot, chef Département de pharmacie
Suzanne Lachance, adjointe clinique à la DSI

DATE : 17 janvier 2019

OBJET : **Gestion des premières doses d'Ancef^{md} et des dispositifs d'inhalation**

S.V.P. faire suivre aux infirmiers et infirmières et aux inhalothérapeutes

Le Département de pharmacie, en collaboration avec la DSI et la DSM, a réalisé un projet LEAN l'été dernier dans le but d'optimiser la livraison et l'entreposage des médicaments hors bande sur les unités de soins. Les principales options retenues sont les suivantes : réduire au minimum les envois de médicaments par monte-charge (non-respect de la chaîne de froid, délais trop longs, communication difficile avec les unités de soins), améliorer les livraisons aux unités de soins et le tri des médicaments, réduire et uniformiser les lieux d'entreposage des médicaments, retirer du réfrigérateur les médicaments qui se conservent à la température pièce.

Il faut aussi s'assurer de respecter les normes d'Agrément Canada, à savoir :

- L'organisme dispose d'un processus pour entreposer les médicaments que les usagers s'administrent eux-mêmes (rangés dans une armoire dont l'accès est limité ou au chevet de l'utilisateur dans un tiroir verrouillé).
- L'équipe de pharmacie délivre les médicaments d'urgence et de routine dans les délais établis par l'organisme.
- Le pharmacien examine les prescriptions de médicaments émises dans l'organisme AVANT l'administration de la première dose.

Un plan d'action a été élaboré et le déploiement des options retenues se fera par étapes. Dans un premier temps, voici les changements qui seront effectifs à compter du **23 janvier 2019 à 8h00** :

1. Distribution et gestion de la médication administrée en inhalation par les inhalothérapeutes.

- Les dispositifs d'inhalation seront fournis par la pharmacie au service de thérapie respiratoire.
- Ils seront entreposés au local du service de thérapie respiratoire et dans les chariots des inhalothérapeutes pour les unités de soins.
- Pour toute nouvelle ordonnance d'un médicament en inhalation, la pharmacie fera la saisie et la validation de l'ordonnance au dossier mais le dispositif sera distribué par l'inhalothérapeute pour la première dose, suite à l'appel de l'infirmière qui doit l'aviser de l'ordonnance.
- L'inhalothérapeute devra apposer une étiquette sur le dispositif avec le nom de l'utilisateur, son numéro de dossier et le nom du médicament.
- Pour l'instant, les dispositifs d'inhalation se conservent dans le tiroir au chevet de l'utilisateur.
- Les pompes déjà disponibles dans le cabinet de nuit au 5^e PC y demeureront pour le moment.
- Les médicaments sous forme de capsule (ex : Spiriva^{md}) seront disponibles dans certains cabinets pour permettre à l'infirmière de remplacer la plaquette de capsules lorsqu'elle est terminée pour les usagers en auto-administration non vus par l'inhalothérapeute. Les capsules qui ne sont pas disponibles dans les cabinets seront servies par la pharmacie suite à une demande faite sur une feuille de communication pharmacie - soins infirmiers.

2. Première doses d'Ancef^{md} préparées par l'infirmière à partir de fioles prises au cabinet.

- Les seringues d'Ancef^{md} représentent à elles seules 42 % des envois de médicaments STAT au monte-charge.
- Pour un médicament STAT envoyé par le monte-charge, il s'écoule en moyenne 2 heures entre la validation par le pharmacien et l'administration de la dose à l'utilisateur.
- Afin d'accélérer l'administration des doses STAT d'antibiotiques et de respecter la chaîne de froid, l'infirmière pourra préparer la première dose d'antibiotique à l'unité de soins, du moins pour l'Ancef^{md} qui représente la majorité des envois. Cette mesure est déjà en vigueur à l'urgence et au 1^{er} ND et fonctionne très bien.
- Des fioles d'Ancef^{md} seront disponibles dans tous les cabinets des unités de soins. L'infirmière préparera la première dose à l'étage (et parfois la 2^e dose si elle doit être administrée avant la livraison par le SCAS). Les doses subséquentes (à partir de 19h) seront livrées en seringues par le SCAS de la pharmacie quotidiennement.

Merci de votre collaboration